



6 mars 2014

## **Résultats de l'expertise de la chirurgie viscérale hautement spécialisée pratiquée à l'Hôpital de Sion**

**(IVS).- Le professeur belge Jean-Jacques Houben a remis son rapport final d'expertise. L'expert relève que l'Hôpital de Sion dispose de compétences indéniables pour prendre en charge les patients en chirurgie viscérale hautement spécialisée (MHS). Ses instances dirigeantes doivent toutefois prendre des mesures importantes pour superviser minutieusement les indications opératoires, ainsi que pour réorganiser la gastroentérologie et l'anesthésie. La médecine hautement spécialisée joue un rôle moteur pour l'ensemble de l'activité hospitalière. Elle doit se poursuivre en Valais en collaboration avec les centres universitaires. En conséquence, la cheffe du Département de la santé, Esther Waeber-Kalbermatten, demande à l'Hôpital du Valais de prendre des mesures en vue d'assurer la pérennisation de ses activités en médecine hautement spécialisée.**

Le professeur Jean-Jacques Houben, chirurgien digestif, a été mandaté en octobre 2013 par la cheffe du DSSC pour réaliser une expertise de la chirurgie viscérale hautement spécialisée pratiquée à l'Hôpital de Sion. L'attribution de ce mandat faisait suite à une remise en question de la qualité de la prise en charge dans ce domaine.

### **Résultats finaux de l'expertise indépendante et neutre**

L'expert mandaté estime que l'Hôpital de Sion et le canton doivent tout mettre en œuvre pour relever le défi d'une prise en charge de qualité dans ce domaine.

Le nombre de patients pris en charge et les besoins en santé justifient la poursuite à l'Hôpital de Sion de la médecine hautement spécialisée sur le foie, le pancréas et le colon/rectum. Ces prestations sont à développer en partenariat avec le CHUV, comme le prévoit la convention signée. L'activité en chirurgie de l'œsophage étant insuffisante, ces interventions ne devraient être maintenues à Sion que si elles sont réalisées par des opérateurs du CHUV.

Pour relever le défi de la prise en charge hautement spécialisée, l'Hôpital de Sion peut compter sur une équipe maîtrisant les techniques chirurgicales. Cette équipe peut s'appuyer sur une imagerie médicale de pointe, un laboratoire de biologie clinique fiable et réactif, une unité d'oncologie performante, un service d'anatomie pathologique de grande expertise, un Trauma Center reconnu, ainsi que des soins intensifs et infirmiers performants.

L'Hôpital de Sion doit par contre améliorer rapidement l'organisation de l'anesthésie et de la gastroentérologie afin qu'elles se spécialisent dans l'encadrement des prestations de chirurgie viscérale hautement spécialisée. Favoriser la collaboration pluridisciplinaire devrait permettre d'améliorer les décisions concernant les indications opératoires. Plusieurs de ces indications sont contestées par l'expert qui juge certaines prises de risque chirurgicales audacieuses voire excessives en ce qui concerne la chirurgie du pancréas et la chirurgie du foie. Pour cette dernière, l'expert relève qu'il est exclu de démontrer ou même de supputer qu'une autre équipe ou un autre environnement aurait apporté un bénéfice plus conséquent aux patients valaisans. Le professeur Houben souligne également que plusieurs opérations ont été réalisées, sans preuve d'un bénéfice thérapeutique, sur des malades jugés incurables.

Cette propension à élargir les indications opératoires à des cas incurables péjore les résultats de l'Hôpital de Sion en termes de mortalité opératoire. Les taux de mortalité en chirurgie hautement spécialisée sur le foie et le pancréas sont ainsi supérieurs aux résultats attendus en comparaison internationale. Même si ces comparaisons doivent être interprétées avec prudence, ces résultats ne sont pas satisfaisants. Pour les interventions sur l'œsophage et le colon/rectum, les taux de mortalité sont en revanche proches des moyennes attendues.

### **Avenir de la médecine hautement spécialisée en Valais**

Sur la base des recommandations de l'expert, le département de la santé demande à l'Hôpital du Valais de tout mettre en œuvre pour garantir la poursuite et le développement de la chirurgie viscérale hautement spécialisée à l'Hôpital de Sion. Il lui demande notamment de prendre les mesures indispensables suivantes :

1. **Mettre en œuvre de manière stricte la convention signée avec le CHUV le 21 février 2014.** Cette convention pose notamment comme principes l'organisation systématique de colloques pluridisciplinaires communs entre le CHUV et l'Hôpital de Sion, la nomination des chirurgiens MHS en collaboration avec le CHUV, la mobilité et les échanges des équipes chirurgicales, ainsi que la création d'une commission de suivi de collaboration.
2. **Renforcer la médecine hautement spécialisée en créant un comité de pilotage médical multidisciplinaire.** Ce comité sera chargé de mettre en place le projet MHS à l'Hôpital du Valais, notamment en recrutant les compétences requises, en renforçant l'implication de l'anesthésie et en réorganisant la gastroentérologie.
3. **Mettre en place des itinéraires cliniques MHS intégrant l'ensemble du canton.** Ces itinéraires définissent le cheminement des patients MHS au sein des services de l'hôpital. Ils doivent intégrer tous les sites de l'Hôpital du Valais, y compris le Haut-Valais. Cette mesure fait partie des mandats de prestations politiques 2014 adoptés par le Grand Conseil.
4. **Renforcer la gouvernance médicale.** Un règlement d'ordre intérieur, rappelant notamment les règles déontologiques, doit être défini. De plus, la qualité de la prise en charge doit être évaluée régulièrement sur la base des indicateurs disponibles.
5. **Fédérer l'Hôpital du Valais autour d'un projet médical incluant la MHS.** La communication interne doit être renforcée. Elle doit notamment faire la promotion, auprès du personnel de l'hôpital, d'un projet médical incluant la MHS. Ce projet est à établir de manière concertée entre les instances dirigeantes et le corps médical et soignant. La gouvernance doit être au service du projet médical de l'hôpital.

Le développement et la pérennisation de la médecine hautement spécialisée en Valais constituent un défi majeur et prioritaire de santé publique. Les patients valaisans doivent pouvoir bénéficier d'une prise en charge de qualité et de proximité dans le canton.

**Personne de contact : la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), 079 248 07 80**